

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

25 avril 2013

Membres présents : Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Christian GUILLAUD, Michel NAUDIN, Daniel TRUCHY, José VIE.

Membre excusé : Raymond THILLOU.

Non Excusé: LECOQ J, LUC A, HENOCQ D, CHANROUX C, JORQUERA A, HOUWEE V tous de St Julien 2

Affaire St Julien 2 - Irancy du 14 avril 2013

Lecture des rapports et des faits,

Audition de M. LAHAYE David, arbitre de St Julien 1 - Alliance Nord du samedi 13 avril 2013

Audition de M. CRICO Daniel, arbitre de St Julien 2 - Irancy du dimanche 14 avril 2013

Décision de la commission:

Le joueur LECOQ Jeremy ayant joué le samedi et rejoué le dimanche sous fausse licence à été formellement reconnu par les deux arbitres.

La commission: **Donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Julien 2.**

St Julien 2 - Irancy 0 - 3 0 pts

Transmet le dossier à la commission disciplinaire de 1ère instance pour fraude

M. HENOCQ David (dirigeant), **M. JORQUERA** Aurélien (capitaine), **M. LECOQ** Jérémy (joueur et Président) tous trois de St Julien sont suspendus à titre conservatoire pour fraude à compter du 1 mai 2013 et jusqu'à décision de la commission disciplinaire de 1ère instance

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des
Règlements
Thierry GILBERT